

# Trips: Trips - 79

*HS L 179:73*



Dag Hammarskjöld's samt.

D. H. trips 1958 May 16 (Belgium cancelled)

(Aide - Memoire) Demarche faite le 16 Mai 1958  
pour le Representant Permanent de la Belgique aupres  
de Monsieur le Sec. Gen de N. U.

AIDE-MEMOIRE

DEMARCHE FAITE LE 16 MAI 1958 PAR LE REPRESENTANT  
PERMANENT DE LA BELGIQUE AUPRES DE MONSIEUR LE  
SECRETARE GENERAL DES NATIONS UNIES

Sa Majesté le Roi des Belges recevra Monsieur  
le Secrétaire Général des Nations Unies au Palais Royal, à Bruxelles,  
le vendredi, 27 juin, à dix heures.

X  
X X

Procédure suivie pour les Chefs d'Etat (\*)

A titre d'indication générale, sont reproduites  
ci-après les instructions qui ont été données aux agents diplomati-  
ques belges à l'étranger concernant les visites que, à l'occasion  
de l'Exposition, les chefs d'Etat auprès desquels ces agents sont  
accrédités exprimeraient le désir de faire à Bruxelles :

- " 1) A l'instar de ce qui est advenu en 1935, année où  
s'est tenue dans la capitale du Royaume la dernière  
Exposition Universelle et Internationale, les Chefs  
d'Etat étrangers qui se rendraient à l'Exposition  
Universelle de Bruxelles 1958, seront particuliè-  
rement bienvenus en Belgique.

Les visites que feraient éventuellement  
les Chefs d'Etat revêtiront le caractère de visites  
amicales et officieuses.

- 2) En l'occurrence, le cérémonial pour la réception des  
Chefs d'Etat comporterait - du côté belge - l'accueil,  
soit à la station, soit à l'aérodrome, par :

---

(\*) Telle qu'elle est indiquée ici, cette procédure est  
naturellement susceptible d'être adaptée aux circonstances  
de chaque cas.

- un Représentant du Roi
- un Membre du Gouvernement
- le Commissaire Général du Gouvernement belge  
près l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958,

et - du côté étranger - par le Représentant diplomatique à Bruxelles de l'Etat dont le Chef effectue le déplacement ainsi que par le Commissaire Général de la Section étrangère intéressée.

- 3) Le Chef d'Etat, à l'occasion de son séjour en Belgique, serait l'hôte de Son Représentant diplomatique à Bruxelles, qu'Il descende en la résidence du dit Chef de mission ou qu'Il soit logé par les soins de celui-ci dans un hôtel approprié.
- 4) La visite dans l'enceinte de l'Exposition et les cérémonies auxquelles cette visite donnerait lieu feront l'objet d'une entente préalable entre le Commissaire Général du Gouvernement belge et les Représentants qualifiés du Chef d'Etat visiteur, ceci en communauté de vues avec le Service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume.
- 5) Il peut être escompté que Sa Majesté le Roi ou Son Altesse Royale le Prince Albert, Président d'Honneur du Comité d'Honneur, assisteront à une des manifestations inscrites au programme de la visite du Chef d'Etat étranger, que cette visite soit effectuée à l'occasion des journées nationales du pays en question ou en dehors de celles-ci.
- 6) Si la durée du séjour d'un Chef d'Etat étranger le permet, il entre dans les prévisions que Sa Majesté reçoive le Chef d'Etat étranger soit en audience privée, soit au cours d'un déjeuner ou d'un diner intime.
- 7) Le Commissaire Général du Gouvernement belge recevra au Pavillon du Belvédère, siège du Commissariat Général durant l'Exposition, le Chef d'Etat et la Suite qui l'accompagnera (les modalités de cette réception, qu'il s'agisse d'un déjeuner, d'un diner ou d'une autre réception, feront également l'objet d'une entente préalable.)"

x

x x

La Mission permanente de la Belgique, à New-York, souhaiterait recevoir le plus tôt possible des précisions sur la date de l'arrivée et la durée du séjour de Monsieur le Secrétaire Général à Bruxelles.

Elle se permet de signaler qu'en raison de la visite du Prince et de la Princesse de Monaco [du 20 au 24 juin],

Monsieur le Secrétaire Général ne pourrait être reçu avec les honneurs qui lui sont dus avant le 25 juin.

La journée réservée aux Nations Unies à l'Exposition est le lendemain, 26 juin.

Quant au programme de la visite de Monsieur le Secrétaire Général à l'Exposition, il serait vraisemblablement établi de commun accord par le Commissaire Général pour les Nations Unies et le Baron Moens de Fernig, Commissaire Général du Gouvernement belge.

---

AIDE-MEMOIRE

DEMARCHES FAITES LE 16 MAI 1958 PAR LE REPRESENTANT  
PERMANENT DE LA BELGIQUE AUPRES DE MONSIEUR LE  
SECRETARIE GENERAL DES NATIONS UNIES

Sa Majesté le Roi des Belges recevra Monsieur  
le Secrétaire Général des Nations Unies au Palais Royal, à Bruxelles,  
le vendredi, 27 juin, à dix heures.

X X  
X X

Procédure suivie pour les Chefs d'Etat (\*)

A titre d'indication générale, sont reproduites  
ci-après les instructions qui ont été données aux agents diplomati-  
ques belges à l'étranger concernant les visites que, à l'occasion  
de l'Exposition, les chefs d'Etat auprès desquels ces agents sont  
accrédités exprimeraient le désir de faire à Bruxelles :

- " 1) A l'instar de ce qui est advenu en 1935, année où  
s'est tenue dans la capitale du Royaume la dernière  
Exposition Universelle et Internationale, les Chefs  
d'Etat étrangers qui se rendraient à l'Exposition  
Universelle de Bruxelles 1958, seront particuliè-  
rement bienvenus en Belgique.

Les visites que feraient éventuellement  
les Chefs d'Etat revêtiront le caractère de visites  
amicales et officieuses.

- 2) En l'occurrence, le cérémonial pour la réception des  
Chefs d'Etat comporterait - du côté belge - l'accueil,  
soit à la station, soit à l'aérodrome, par :

---

(\*) Telle qu'elle est indiquée ici, cette procédure est  
naturellement susceptible d'être adaptée aux circonstances  
de chaque cas.

- un Représentant du Roi
- un Membre du Gouvernement
- le Commissaire Général du Gouvernement belge près l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958,

et - du côté étranger - par le Représentant diplomatique à Bruxelles de l'Etat dont le Chef effectue le déplacement ainsi que par le Commissaire Général de la Section étrangère intéressée.

- 3) Le Chef d'Etat, à l'occasion de son séjour en Belgique, serait l'hôte de Son Représentant diplomatique à Bruxelles, qu'il descende en la résidence du dit Chef de mission ou qu'il soit logé par les soins de celui-ci dans un hôtel approprié.
- 4) La visite dans l'enceinte de l'Exposition et les cérémonies auxquelles cette visite donnerait lieu feront l'objet d'une entente préalable entre le Commissaire Général du Gouvernement belge et les Représentants qualifiés du Chef d'Etat visiteur, ceci en communauté de vues avec le Service du Protocole du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume.
- 5) Il peut être escompté que Sa Majesté le Roi ou Son Altesse Royale le Prince Albert, Président d'Honneur du Comité d'Honneur, assisteront à une des manifestations inscrites au programme de la visite du Chef d'Etat étranger, que cette visite soit effectuée à l'occasion des journées nationales du pays en question ou en dehors de celles-ci.
- 6) Si la durée du séjour d'un Chef d'Etat étranger le permet, il entre dans les provisions que Sa Majesté reçoive le Chef d'Etat étranger soit en audience privée, soit au cours d'un déjeuner ou d'un dîner intime.
- 7) Le Commissaire Général du Gouvernement belge recevra au Pavillon du Belvédère, siège du Commissariat Général durant l'Exposition, le Chef d'Etat et la Suite qui l'accompagnera (les modalités de cette réception, qu'il s'agisse d'un déjeuner, d'un dîner ou d'une autre réception, feront également l'objet d'une entente préalable)."

X  
X X

La Mission permanente de la Belgique, à New-York, souhaiterait recevoir le plus tôt possible des précisions sur la date de l'arrivée et la durée du séjour de Monsieur le Secrétaire Général à Bruxelles.

Elle se permet de signaler qu'en raison de la visite du Prince et de la Princesse de Monaco [du 20 au 24 juin],

Monsieur le Secrétaire Général ne pourrait être reçu avec les honneurs qui lui sont dus avant le 25 juin.

La journée réservée aux Nations Unies à l'Exposition est le lendemain, 26 juin.

Quant au programme de la visite de Monsieur le Secrétaire Général à l'Exposition, il serait vraisemblablement établi de commun accord par le Commissaire Général pour les Nations Unies et le Baron Moens de Fernig, Commissaire Général du Gouvernement belge.

---

*Last time  
made  
no reservation  
SD*

Programme for Secretary-General's visit to Belgium

25 - 27 June 1958

- 25 June 8 am. arrival Brussels - SG will be met at airport by Prime Minister and Foreign Minister  
(Sabena 544)  
lunch - offered by Government  
reception  
(late afternoon) - offered by Belgian UN Association, President, Minister of State Rollin.
- 26 June 11 a.m. - ceremony in main exhibition auditorium, speeches by Fast, Gutt, Rollin, PM, and/or Foreign Minister; SG's address about 15 minutes.  
lunch - offered by Baron Moens de Fernig  
early afternoon - visit to UN Pavilion  
4 pm - half hour attendance opening of international conference on humanism organised by Belgian Govt. under Unesco auspices; Luther Evans among opening speakers.  
dinner (white tie) - offered by Camille Gutt Cttee and Fast, attended by govt. officials and diplomatic corps, etc.
- 27 June 10 am - audience with the King - SG accompanied by PM.  
lunch(private) - given by Gutt  
departure for Copenhagen

The Secretary General's visit to Brussels

June 25. 8 a.m. Arrival in the morning at the Brussels airport. Ceremonial of Chief of State.

A car will be put at the Secretary General's disposal for the duration of his visit by the Belgian Government. Lodging at the Palace Hotel as guest of the Belgian Government.

After official calls, informal visit with Henri Fast of the exhibition as a whole.

1.p.m. Luncheon offered by the Government.

4 p.m. Visit of the UN pavilion. Minister of State Gutt will present the Secretary General with a gold medal.

6 p.m. Reception by the Belgian Association for the United Nations. (This is tentative, depending on Mr. Hammarskjold approval). Palais des Congrès.

Evening : Programme arranged by Mr. Fast.

June 26. 11 a.m. Grand Auditorium of the Exhibition. Official ceremony to commemorate the United Nations Charter. Speeches, in the order, by Commissioner Fast; Minister of State Gutt, president of UNEXPO; Minister of State Rolin, Chairman of the Belgian UN Association; the Prime Minister and/or the Minister of Foreign Affairs; the Secretary General.

1 p.m. Luncheon offered by the Belgian Government Commissioner General of the Exhibition.

4 p.m. in Town: Opening of the International Convention on Humanism (The Secretary General's attendance would be limited to 30-45 minutes).

8 p.m. : Official dinner offered by Messrs Gutt and Fast (about 500 guests). White tie.

June 27. 10 a.m. Royal audience  
1 p.m. Private luncheon offered by Mr. Gutt  
3.30 p.m. Departure for airport.

---